

La distinction entre régime et système en droit constitutionnel

Par **titou**, le **22/10/2012** à **23:14**

Bonsoir , ca fait trois jours que je suis dessus ma charger de td nous a donner un sujet de dissert qui est le suivant "la distinction entre régime et système en droit constitutionnel est-elle pertinente?"

chui pomé je sais pas koi mettre comme problematique, comme plan , pplease g besoin d'aide

Par **titou**, le **22/10/2012** à **23:17**

déjà l'intitulé est une question alors je ne vois vraiment pas de problematique possible donc pas de plan , a part un plan bateau que j'aurais un peu honte de rendre .
et puis

REGIME = ORGANISATION POLITIQUE

ENSEMBLE DE DISPOSITIONS LEGALES QUI REGISSENT UN DOMAINE PARTICULIER

SYSTEME = STRUCTURE

REUNION D ELEMENTS POUR FORMER UN ENSEMBLE

MODE D'ORGANISATION

Je dirais le regime est la facon dont tu operes a l'interieur d un systeme

Donc oui ce n'est pas la meme chose mais l'un fait parti de l'autre donc pourquoi les distinguer...

bref je sais pas par ou le prendre

Par **Camille**, le **23/10/2012** à **11:44**

Bonjour,

Avant toute chose, lire attentivement :

<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>

Notamment le point n°4.

Par **L2 Droit**, le **21/02/2017** à **21:40**

tu te trompe sur la définition de régime et système; il s'agit d'une théorie constitutionnel du professeure Cohendet qui divise théorie et pratique: le régime est la règle, le texte brut de la constitution ou de la qualité de l'état (exemple la france est un régime parlementaire ---> premier ministre responsable devant le parlement, premier ministre = chef du gouvernement) ; le système est la pratique, les faits politiques et juridique (exemple, la france à un système présidentialiste, c'est-à-dire un président puissant, qui décide de la politique de la nation.) Donc bien que le régime soit parlementaire comme le prévoit la constitutio, le système lui peut-être différent, en france présidentiel, même si la constitution ne le prévoit pas du tout dans ce sens. Regarde son Livre de L1 il est plus détaillé, et t'as un plan parfait pour ta dissert'; en espérant t'avoir aidé

Par **LouisDD**, le **22/02/2017** à **10:08**

Salut

Un explorateur du forum !

J'espère qu'au bout de 5 ans l'auteur aura eu une réponse autre !

Sinon je tique lorsque vous dites que le système français et présidentiel, présidentialiste est à mon sens plus précis.

Bonne journée